

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>1. Planification de la navigation hauturière d'un navire sans limitation ni de taille, ni de jauge, ni de distance des côtes :</p> <p>Arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second polyvalent et du brevet de capitaine de 1re classe de la navigation maritime</p> <p>Navigation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et diriger la navigation en temps réel et garantir une veille permanente ainsi que l'exactitude du point de position du navire - Interpréter les documents nautiques et météorologiques en utilisant les équipements de passerelle (notamment compas, sondeur, radar, ECDIS) afin de prévoir les conditions météorologiques et océanographiques, déterminer la position du navire et planifier une navigation sûre (éviter tout risque de collision, adapter la navigation à des conditions météo particulières...) - Manœuvrer le navire dans toutes les circonstances (adaptation au trafic maritime, visibilité réduite, zones sujettes à des forts marées...) et en toute sécurité - Utiliser les phrases normalisées en langues française et anglaise pour les communications de détresse, d'urgence et de sécurité afin de porter secours ou se voir porter secours - Rédiger un rapport de mer en termes juridiques afin d'éclairer les circonstances d'un accident ou incident (corporel ou matériel) survenu à bord le cas échéant - Appliquer les mesures de sécurité dans la réalisation des manœuvres d'appareillage, d'accostage, de mouillage, de remorquage et de repêchage des personnes à la mer afin de garantir la sécurité du navire et de son équipage 	<p>L'évaluation des connaissances et des compétences se fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une part, par des contrôles en cours de formation CCF. - D'autre part, à la fin des semestres par des examens finaux. 	<p>Le matériel, les cartes et les publications nautiques sont appropriés pour le voyage en toute sécurité. Le choix de la route repose sur des données statistiques pertinentes. Les calculs concernant la position, le cap, la distance et le temps respectent les normes de précision. Tous les dangers potentiels pour la navigation sont identifiés, et la méthode de positionnement est adaptée aux circonstances.</p> <p>La précision est évaluée de manière appropriée, et les aides électroniques à la navigation respectent les normes de précision. Les erreurs affectant la position sont identifiées et corrigées.</p> <p>Les procédures de tenue de quart respectent les règles internationales pour assurer la</p>

			<p>sécurité de la navigation et la protection du milieu marin. Les informations obtenues par le matériel de navigation sont correctement interprétées. Les mesures pour éviter les situations rapprochées et les abordages respectent la réglementation internationale.</p> <p>Les mesures prises minimisent les risques pour la sécurité de la navigation. Tout problème est rapidement identifié et des décisions sont prises. Les communications sont efficaces et renforcent la sécurité des personnes à bord.</p>
<p>2. Manutention et arrimage de la cargaison :</p> <p>Arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second polyvalent et du brevet de capitaine de 1re classe de la navigation maritime</p> <p>Manutention et arrimage de la cargaison</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier la sécurité et la stabilité du navire lors du chargement, de l'arrimage, de l'assujettissement et du déchargement des cargaisons et des provisions de bord ainsi que leur protection au cours du voyage, le cas échéant, évaluer les dommages signalés et prendre les mesures appropriées (notamment dans le cadre du transport de matière dangereuses) - Organiser le plan de chargement du navire en fonction des caractéristiques propres des marchandises - Inspecter, évaluer et signaler les défauts et dommages affectant les espaces à cargaison, les panneaux d'écoutes et les citernes à ballast et prendre les mesures appropriées 	<p>L'évaluation des connaissances et des compétences se fait : - D'une part, par des contrôles en cours de formation CCF.</p> <p>- D'autre part, à la fin des semestres par des examens finaux.</p>	<p>La fréquence et le degré de la surveillance de l'état de la cargaison sont adaptés. Les mesures correctives nécessaires pour sauvegarder la sécurité du navire et des personnes à bord sont prises.</p> <p>Les opérations liées à la cargaison sont planifiées et exécutées conformément à la réglementation, de telle manière que la stabilité et les contraintes ne dépassent à aucun moment les limites autorisées.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les classes de marchandises dangereuses afin d'appliquer les règles de sécurité fixées notamment pour la manipulation de substances et liquides dangereux - Contrôler le respect de la réglementation relative à la protection du milieu marin afin de garantir les prescriptions en matière de prévention de la pollution - Tenir à jour les documents réglementaires et appliquer les différentes réglementations (nationales et internationales) selon la position et les caractéristiques du navire 		<p>Les consignes d'urgence sont conformes aux plans établis. Les membres d'équipage sont affectés à des tâches et informés des normes de travail et de comportement attendues.</p> <p>La communication s'effectue de manière claire et sans ambiguïté dans les deux sens. Il est constaté une aptitude à diriger une équipe. Les décisions prises sont celles qui conviennent le mieux à la situation.</p>
<p>3. Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord :</p> <p>Arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second polyvalent et du brevet de capitaine de 1re classe de la navigation maritime</p> <p>Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un bon état de navigabilité au navire grâce à la gestion du matériel et des opérations liées à la sécurité (réalisation des inspections, tests et analyses prescrites) - Maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire en veillant à ce que les engins de sauvetage, les dispositifs de lutte contre l'incendie et autres systèmes de sécurité soient en état de fonctionner - Élaborer les plans d'urgence et l'organisation des soins à bord pour être capable de faire face aux situations imprévues et le cas échéant, coordonner les opérations de recherche et de sauvetage - Planifier et contrôler la sécurité et la stabilité du navire lors du chargement, de l'arrimage, de l'assujettissement et du déchargement des cargaisons ainsi que leur protection au cours du voyage, le cas échéant, évaluer les dommages signalés et prendre les mesures appropriées (notamment dans le cadre du transport de matière dangereuses) 	<p>L'évaluation des connaissances et des compétences se fait : - D'une part, par des contrôles en cours de formation CCF.</p> <p>- D'autre part, à la fin des semestres par des examens finaux.</p>	<p>Les dispositifs de sécurité sont régulièrement contrôlés et correctement utilisés.</p> <p>L'ordre de priorité, les niveaux et les délais pour rendre compte d'un problème et informer le personnel à bord sont adaptés à la nature de la situation d'urgence.</p> <p>Les signaux de détresse ou d'urgence sont immédiatement reconnus. Les plans d'urgence et les consignes sont appliqués dans les délais impartis en veillant à évaluer auparavant le type et l'ampleur de l'urgence. Les opérations effectuées sont conformes aux</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler le respect de la réglementation relative à la protection du milieu marin afin de garantir les prescriptions en matière de prévention de la pollution - Tenir à jour les documents réglementaires et appliquer les différentes réglementations (nationales et internationales) selon la position et les caractéristiques du navire 		<p>documents établis en matière de sécurité, aux consignes d'utilisation du matériel et aux limitations prévues à bord du navire.</p> <p>Les opérations liées à la cargaison sont planifiées et exécutées conformément à la réglementation, de telle manière que la stabilité et les contraintes ne dépassent à aucun moment les limites autorisées.</p> <p>Les consignes d'urgence sont conformes aux plans établis. Les membres d'équipage sont affectés à des tâches et informés des normes de travail et de comportement attendues.</p>
<p>4. Gestion du fonctionnement des machines de principales et des machines auxiliaires :</p> <p>Arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second polyvalent et du brevet de capitaine de 1re classe de la navigation maritime</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous l'autorité du chef mécanicien, planifier, programmer et rédiger les protocoles et opérations de la conduite de l'installation selon les exigences du voyage (manœuvres, appareillage, etc.) - Faire démarrer et arrêter l'appareil de propulsion principal, les machines auxiliaires et les systèmes connexes - Sous l'autorité du chef mécanicien, contribuer à la coordination des tâches effectuées durant le quart à la machine en toute sécurité et assurer la tenue du journal machine - Mesurer et améliorer la performance et la sécurité de l'appareil propulsif et des machines auxiliaires 	<p>L'évaluation des connaissances et des compétences se fait : - D'une part, par des contrôles en cours de formation CCF.</p> <p>- D'autre part, à la fin des semestres par des examens finaux.</p>	<p>L'explication et la compréhension des caractéristiques de conception et des mécanismes de fonctionnement sont appropriées</p> <p>La planification et la préparation des opérations sont adaptées aux paramètres de conception de l'appareil propulsif et aux exigences du voyage</p> <p>Les méthodes de préparation du démarrage et d'alimentation en</p>

<p>Mécanique navale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opérer et surveiller l'ensemble des mécanismes de l'appareil propulsif, des machines auxiliaires et de commande automatique, notamment en mode dégradé - Diagnostiquer les dysfonctionnements des installations et programmer leur maintenance afin de garantir la poursuite de la navigation en toute sécurité - Faire fonctionner et entretenir les machines, notamment les pompes et circuits de tuyautage - Réaliser les calculs prévisionnels, l'embarquement, le stockage et le traitement des combustibles et des lubrifiants 	<p>combustible, lubrifiants, eau de refroidissement, air, la vérification de la pression, de la température et du nombre de tours, etc. ; sont les plus appropriées et conformes aux spécifications techniques et aux plans de travail approuvés</p> <p>La surveillance de l'appareil propulsif principal et des systèmes auxiliaires est suffisante pour assurer la sécurité des conditions d'exploitation</p> <p>Les méthodes permettant de préparer l'arrêt et de surveiller le refroidissement du moteur sont les plus appropriées</p> <p>Les méthodes permettant de mesurer la capacité de charge des moteurs sont conformes aux spécifications techniques et la performance est vérifiée, elle est conforme aux spécifications techniques</p> <p>Les opérations liées au combustible et au ballast répondent aux exigences opérationnelles et sont effectuées de manière à prévenir la pollution du milieu marin.</p>
-------------------------	---	---

<p>5. Gestion des systèmes et matériels électrotechniques, électroniques et systèmes de commande :</p> <p>Arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second polyvalent et du brevet de capitaine de 1re classe de la navigation maritime</p> <p>Électrotechnique, électronique et systèmes de commande</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Surveiller les installations électrotechniques, électroniques et systèmes de commandes (générateurs, propulsion électrique...) afin d'en détecter les défauts de manière précoce (prévention de la corrosion, vérification du système de lubrification, protection des circuits de réfrigération) - Faire appliquer les procédures de consignation pour la maintenance des installations électriques afin de procéder au dépannage et aux réparations en toute sécurité - Garantir des procédures de réglages fréquents des systèmes de surveillance pour assurer leur bon fonctionnement et garantir un système de surveillance constant (tester et étalonner les capteurs et systèmes de supervision) 	<p>L'évaluation des connaissances et des compétences se fait : - D'une part, par des contrôles en cours de formation CCF.</p> <p>- D'autre part, à la fin des semestres par des examens finaux.</p>	<p>Le matériel et les systèmes fonctionnent conformément aux manuels d'utilisation et les niveaux de performance sont conformes aux spécifications techniques</p> <p>Les activités d'entretien sont planifiées correctement conformément aux spécifications techniques et réglementaires, aux règles de sécurité et aux procédures</p> <p>L'inspection, la mise à l'essai et le dépannage du matériel sont appropriés</p>
<p>6. Planification de la maintenance et des réparations des machines et des installations :</p> <p>Arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second polyvalent et du brevet de capitaine de 1re classe de la navigation maritime</p> <p>Entretien et réparation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et programmer les opérations de maintenance des machines (gestion de l'inventaire des stocks, maîtrise du fonctionnement du matériel de hissage et de levage en toute sécurité) et gérer les arrêts techniques - Rédiger les rapports techniques pour assurer la traçabilité des interventions - Interpréter les données issues des outils de diagnostic afin d'identifier la cause des défauts de fonctionnement des machines et remédier aux pannes - Faire appliquer auprès de l'équipage du service machine les procédures prévues dans les plans de prévention des risques - Superviser, sous les ordres et les procédures élaborées du chef mécanicien, les opérations de maintenance en espaces confinés ou avec des matériaux dangereux 	<p>L'évaluation des connaissances et des compétences se fait : - D'une part, par des contrôles en cours de formation CCF.</p> <p>- D'autre part, à la fin des semestres par des examens finaux.</p>	<p>Les activités d'entretien sont planifiées correctement conformément aux procédures techniques et réglementaires</p> <p>Les plans, les matériaux et l'équipement appropriés sont disponibles pour l'entretien et les réparations</p> <p>Les mesures prises permettent de remettre l'installation en état de marche par la méthode la plus appropriée</p>

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

CAPITAINE DE 1RE CLASSE DE NAVIGATION MARITIME

	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appliquer les mesures pour assurer la sécurité du personnel et du navire en diffusant les pratiques de travail sûres et les mesures de sécurité individuelle à bord (travaux en hauteur, utilisation d'outillage portatif, travailleurs isolés...) - Garantir l'utilisation par les équipes du service machine des outils et des matériaux adaptés (acier, alliages légers, alliage de cuivre, bois...) en prenant en compte leurs caractéristiques propres (propriétés mécaniques, précautions d'usage, modes de protection) en fonction de l'urgence de la réparation 	<p>Les méthodes de comparaison des conditions de fonctionnement réelles sont conformes aux pratiques et procédures recommandées</p> <p>Les mesures et les décisions prises sont conformes aux limites et spécifications d'exploitation recommandées</p> <p>Les pratiques de travail sont conformes à la réglementation, aux recueils de règles pratiques, aux autorisations de travail et tiennent compte de l'environnement.</p>
--	--	---

Se référer à l'annexe II de l'arrêté du 18 avril 2016 relatif à la délivrance du brevet de second polyvalent et du brevet de capitaine de 1re classe de la navigation maritime pour plus de précision.

La délivrance du brevet de capitaine de 1re classe de navigation maritime est soumise à l'obtention des modules ci-dessus ainsi que des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.